

## COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020 et le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle annexe de la mairie, sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

**Présents** : M. CERVANTES Jésus, Maire, Mme BERNAND-CROSSETTE Céline, Mme DJURICEK Maria, Mme GRAS Angélique, Mme LAINÉ Jennifer, M. OUILLON Christophe, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain.

**Absents excusés** : Mme OCKOCKI Sophie, Mme GILBERT Alice, M. GUILMAILLE Dimitri.

**Pouvoirs** : Mme OCKOCKI Sophie donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus, Mme GILBERT Alice donne pouvoir à M. THOMAS Ludovic.

**A été nommée secrétaire** : Mme BERNAND-CROSSETTE Céline

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement souhaite engager rapidement une politique de relance de l'activité économique au vu de l'ampleur des conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur l'économie et l'emploi. À ce titre, il a décidé d'augmenter les crédits affectés à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin d'accompagner un effort de relance des projets des communes et de leurs groupements.

Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Projets relatifs à la transition écologique
- Projets relatifs à la résilience sanitaire
- Projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel classé ou non classé.

Monsieur le Maire propose trois projets et invite les élus à solliciter une subvention au titre de la part exceptionnelle de DSIL.

#### **Travaux de sécurisation et étude pour la restauration de l'église Saint Nicolas- Demande de subvention au titre de la part exceptionnelle Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires – Appel à projets**

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté municipal n° 2020-19 du 27 juillet 2020, il a décidé de fermer provisoirement l'accès de l'église à tout public en raison du risque d'effondrement d'une partie du plafond de l'église.

M. Daniel JUVENELLE, architecte, spécialiste de la restauration d'édifices religieux a émis des réserves sur la stabilité de la structure.

Au regard de l'examen visuel effectué à l'intérieur et à l'extérieur de l'église et ayant observé que la charpente de la croisée du transept descendait avec un arbalétrier de noue très déformé à la limite de la stabilité, il craint en effet qu'en cas de rupture de cette pièce reprenant les poussées supérieures, ce soit toute la partie centrale qui s'effondre.

Vu l'ampleur des dégâts, il préconise de mettre en place, urgemment, un étaielement en 2 zones :

- 1<sup>ère</sup> zone : réalisation d'une sapine de stabilité sous la partie centrale de la croisée
- 2<sup>ème</sup> zone : mise en place d'étais sous l'arbalétrier de noue.

Considérant l'urgence de consolider la structure afin d'éviter tout risque d'effondrement, sur recommandation de l'architecte, M. le Maire a consulté l'entreprise CHATIGNOUX, spécialisée dans les opérations de sécurisation d'édifices.

Il présente le devis d'étaielement qui se décompose comme suit :

Désignation des ouvrages	Coût H.T
<b>Travaux préparatoires</b>	<b>2 330 €</b>
- Amenée du matériel et matériaux	
- Protections des sols et du mobilier	
<b>Travaux d'étaieiment d'urgence (bois)</b>	<b>20 970 €</b>
- Tabouret comprenant semelles de répartition des charges au sol sous poteaux, lisse horizontales, renforts de contreventements, ossature de plancher et plancher plein devant recevoir les cintres des arcs et voûtains (tabouret 4 x 4)	
- Fermes de cintres sous les 4 arcs diagonaux comprenant semelles de répartition sur le plancher plein renforcé, poinçons, entrails, arbalétriers, contreventements, vaux et couchis de cintre	
- Evacuation des gravats et nettoyage du chantier	
<b>TOTAL HT</b>	<b>23 300 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>4 660 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 960 €</b>

Parallèlement à cette sécurisation, il convient de réaliser un dossier d'étude préalable complet avant d'engager des travaux de restauration.

M. le Maire présente l'offre et les objectifs de cette étude

Cette étude dont le coût est estimé à **16 650 € H.T soit 19 980 € TTC** prévoit :

- Une étude historique complète de l'édifice
- Un relevé complet avec station laser 3 D de l'ensemble de l'édifice avec production de plans
- Un diagnostic détaillé de l'édifice et sa pathologie
- Un projet de restauration de l'édifice
- Une étude détaillée des travaux de restauration
- Un reportage photographique

Pour financer cette opération d'investissement, M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
MONTANT TOTAL DU PROJET TTC	<i>sur la base d'un taux TVA de 20 %</i>	47 940 €
BASE SUBVENTIONNABLE ( <i>Montant H.T du projet</i> )		39 950 €
DSIL	60 %	23 970 €
FONDS PROPRES		23 970 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 940 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'étaieement d'urgence.
- **SE DECLARE FAVORABLE** à la réalisation d'une étude en vue de travaux de restauration de l'église
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé
- **SOLLICITE** le concours financier de l'ETAT au titre de la DSIL pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant le versement de l'aide sollicitée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces afférentes.

**☐ Rénovation énergétique : changement de mode de chauffage à la mairie.**

**Demande de subvention au titre de la part exceptionnelle Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires – Appel à projets**

M. le Maire rappelle que dès l'installation du nouveau conseil municipal, il a évoqué la volonté de s'intégrer dans le processus de transition écologique et d'améliorer la performance énergétique des ERP communaux.

Un diagnostic énergétique avait été engagé en 2016 et en 2020 une entreprise d'isolation MJ ISOL est venue étudier les possibilités d'amélioration de l'isolation de la mairie (toiture et murs des combles).

Il est rappelé que depuis de nombreuses années, la mairie utilise une énergie fossile coûteuse et peu performante (gaz en citerne).

Pour ce faire, une étude a été demandée pour le remplacement du mode de chauffage de la mairie.

Monsieur le Maire présente l'étude de l'entreprise AG de Rosières près Troyes, spécialiste en génie climatique qui propose la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz existante.

Le montant H.T de l'offre s'élève à 17 305.86 € HT soit 20 767.03 € TTC

Pour financer cette opération d'investissement, M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
MONTANT TOTAL DU PROJET TTC	<i>sur la base d'un taux TVA de 20 %</i>	20 767 €
BASE SUBVENTIONNABLE ( <i>Montant H.T du projet</i> )		17 306 €
DSIL	60 %	10 384 €
FONDS PROPRES		10 383 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 767 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche proposée.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé

- **SOLLICITE** le concours financier de l'ETAT au titre de la DSIL pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant le versement de l'aide sollicitée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces afférentes.

**☐ Résilience sanitaire : Travaux sur le réseau d'assainissement de la rue des Deux Sillons - Demande de subvention au titre de la part exceptionnelle Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires – Appel à projets**

M. le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et Télécom) pilotés par le SDEA se sont achevés le 21 septembre 2020.

Il était programmé qu'à la fin de ses travaux d'enfouissement, la bande de roulement soit réhabilitée, la chaussée ayant été fortement dégradée pendant ces travaux. Néanmoins, il apparaît judicieux de réhabiliter le réseau d'assainissement, les conduites anciennes et vétustes étant sous dimensionnées (diamètre 150 mm) pour les remplacer par des conduites de diamètre 315 mm.

M. le Maire présente l'étude réalisée pour ce projet. Le coût estimatif des travaux est fixé à 18 950 € HT soit 22 740 € TTC

Pour financer cette opération d'investissement, M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
MONTANT TOTAL DU PROJET TTC	<i>sur la base d'un taux TVA de 20 %</i>	22 740 €
BASE SUBVENTIONNABLE ( <b>Montant H.T du projet</b> )		18 950 €
DSIL	60 %	11 370 €
FONDS PROPRES		11 370 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 740 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue des deux sillons
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé
- **SOLLICITE** le concours financier de l'ETAT au titre de la DSIL pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant le versement de l'aide sollicitée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces afférentes.

## **PREAMBULE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il lui a fallu gérer l'approvisionnement de masques de protection contre le coronavirus afin de pouvoir en fournir aux habitants dès la sortie du confinement. Il rappelle également les difficultés rencontrées pour obtenir ces masques à un moment de grande pénurie.

Il invite les élus à valider la facturation des masques fournis.

### **☐ COVID 19 – Remboursement des masques à la commune de Vendevre Sur Barse**

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19 la commune de Vendevre Sur Barse a bien voulu fournir 820 masques lavables à la commune de La Villeneuve au Chêne afin de lui permettre de pourvoir ses habitants de masques dès la sortie du confinement.

Il convient donc de rembourser à la commune de Vendevre Sur Barse la somme de 1 640 € correspondant aux 820 masques délivrés et facturés 2 € pièce, aide de l'Etat déduite.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la demande de remboursement formulée par la commune de Vendevre sur Barse par délibération n° 2020-082 du 18 septembre 2020.

- **CHARGE** le Maire d'émettre le mandat de paiement correspondant

### **☐ COVID 19 – Remboursement des masques par les communes de Champ sur Barse et La Loge aux Chèvres**

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, la commune La Villeneuve au Chêne a acquis 820 masques lavables grand public (2 €, aide de l'Etat déduite) auprès de la commune de Vendevre Sur Barse qu'elle a distribués en partie aux Villeneuvois de plus de 10 ans.

Le Département a fait part ensuite de sa décision d'attribuer 1 masque lavable par habitant, la municipalité a également fait le choix de les distribuer. Les communes de Champ Sur Barse et La Loge Aux Chèvres souhaitant elles aussi, distribuer au plus vite des masques à leurs habitants ont sollicité la commune de La Villeneuve au Chêne pour l'achat respectivement de 150 masques pour La Loge aux Chèvres et 50 masques pour Champ sur Barse, ce qui leur a été accordé.

La commune de La Villeneuve au Chêne a acquis les masques au prix de 2 €. Le Conseil Municipal est donc invité à refacturer à prix coutant les masques délivrés aux communes de :

- La Loge aux Chèvres: 150 masques x 2 € = 300 €
- Champ sur Barse : 50 masques x 2 € = 100 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **DECIDE** d'émettre des titres de recettes à l'encontre des 2 communes.

- **PRECISE** que la recette sera inscrite au budget de la section de fonctionnement

### **☐ Affaires diverses**

- M. le Maire communique les résultats de l'élection sénatoriale qui s'est déroulée dimanche 27 septembre 2020.

- Il annonce le décès d'une habitante de la commune
- Il précise que les tables commandées par l'association municipale des loisirs ont été livrées et installées dans la salle annexe.
- Il évoque le problème de chats errants abandonnés à la suite du départ de leur propriétaire. Mme Jennifer LAINÉ fait savoir qu'elle a contacté plusieurs associations de protection des animaux et attend leur proposition pour la capture, la stérilisation et, selon l'état de santé des chats, un possible recours à l'euthanasie.
- M. le Maire rend compte de la dernière réunion du nouveau Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Venduvre Soulaines (CCVS)
  - Les commissions et leurs missions ont été présentées aux nouveaux conseillers communautaires.
  - Le Président de la CCVS a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations
  - Au niveau scolaire, des travaux vont être engagés dans les écoles de Venduvre Sur Barse et Jessains (Changements des fenêtres)
  - Au niveau économique, il a été annoncé la venue de nouveaux investisseurs sur Venduvre Sur Barse. De nouveaux niveaux de capacité d'enfouissement de déchets nucléaires ont été octroyés à l'ANDRA.
  - Au niveau de la santé, le projet de centre de soins à La Villeneuve au Chêne est maintenu.
  - Au niveau de la communication, il est prévu de rencontrer tous les conseils municipaux.
  - Au niveau des services techniques, la CCVS va répondre à la consultation lancée par l'ANDRA pour des marchés relatifs à la gestion des espaces verts et à des prestations de déneigement.
  - Au niveau tourisme, le CODIR souhaite finaliser un rapprochement avec le PNRFO.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,

Le Maire,